



Québec, le 6 mars 2026



Objet : Demande d'accès aux documents

N/Réf : 2026-02-17-011

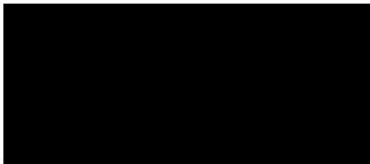
Madame,

En réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 16 février dernier, vous trouverez ci-joint les informations détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant les résultats de l'initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales pour la MRC Jardins-de-Napierville.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels (chapitre A-2.1), ci-après « Loi sur l'accès », nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Marie-Josée Langlois, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par téléphone au 418-380-2136 ou par courrier électronique à accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Sabrina Marino
Secrétaire générale
Responsable de la Loi sur l'accès

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

(Chapitre A-2.1)

Article 51

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales

Demande	Réponse
<p><i>Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous souhaitons obtenir l'accès aux données relatives aux résultats de l'initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (RPA) pour les années de participation suivantes : 2023, 2024 et 2025, pour la MRC de Jardins-de-Napierville en Montérégie.</i></p> <p><i>Dans la mesure du possible, nous désirons avoir les données géospatiales des parcelles couvertes par la RPA pour les pratiques appartenant aux catégories suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- Catégorie 2 – Protection des sols hors saison : culture de couverture hivernale;</i><i>- Catégorie 3 – Réduction de l'usage des herbicides : culture intercalaire.</i> <p><i>Nous souhaitons obtenir, dans la mesure du possible, les informations suivantes :</i></p>	
<ul style="list-style-type: none">• <i>Superficies (hectares);</i>• <i>Stratégies adoptées (culture de couverture hivernale, culture intercalaire) ;</i>• <i>Localisation au sein de la MRC de Jardins-de-Napierville (données géospatiales ou selon la plus petite division territoriale possible) ;</i>	Tableaux 1 à 10
<ul style="list-style-type: none">• <i>Type de culture (maraichère, grandes cultures, etc.).</i>	Non disponible par type de culture

Tableau 1. Superficies admissibles
Par pratique admissible et par année de participation
Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté (MRC) : Jardins-de-Napierville
Municipalité : Hemmingford

	2023	2024	2025
	Superficies admissibles	Superficies admissibles	Superficies déclarées
	Hectares	Hectares	Hectares
2. Protection des sols hors saison			
2B - Cultures de couverture hivernale	1	6	14
2C - Combinaison des pratiques 2A ¹ et 2B	15	3	0
2D - Combinaison de 2A ¹ , 2B et aucun travail de sol printanier	0	0	9
3. Réduction de l'usage des herbicides			
3B - Cultures de couverture intercalaires	0	0	0

¹ 2A – Aucun travail de sol automnal

Tableau 2. Superficies admissibles
Par pratique admissible et par année de participation
Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté (MRC) : Jardins-de-Napierville
Municipalité : Napierville

	2023	2024	2025
	Superficies admissibles	Superficies admissibles	Superficies déclarées
	Hectares	Hectares	Hectares
2. Protection des sols hors saison			
2B - Cultures de couverture hivernale	84	660	45
2C - Combinaison des pratiques 2A ¹ et 2B	444	53	0
2D - Combinaison de 2A ¹ , 2B et aucun travail de sol printanier	12	72	138
3. Réduction de l'usage des herbicides			
3B - Cultures de couverture intercalaires	0	0	0

¹ 2A – Aucun travail de sol automnal

Tableau 3. Superficies admissibles
Par pratique admissible et par année de participation
Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté (MRC) : Jardins-de-Napierville
Municipalité : Saint-Bernard-de-Lacolle

	2023	2024	2025
	Superficies admissibles	Superficies admissibles	Superficies déclarées
	Hectares	Hectares	Hectares
2. Protection des sols hors saison			
2B - Cultures de couverture hivernale	0	0	0
2C - Combinaison des pratiques 2A ¹ et 2B	120	225	0
2D - Combinaison de 2A ¹ , 2B et aucun travail de sol printanier	78	61	0
3. Réduction de l'usage des herbicides			
3B - Cultures de couverture intercalaires	0	0	10

¹ 2A – Aucun travail de sol automnal

Tableau 4. Superficies admissibles
Par pratique admissible et par année de participation
Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté (MRC) : Jardins-de-Napierville
Municipalité : Saint-Cyprien-de-Napierville

	2023	2024	2025
	Superficies admissibles	Superficies admissibles	Superficies déclarées
	Hectares	Hectares	Hectares
2. Protection des sols hors saison			
2B - Cultures de couverture hivernale	232	221	17
2C - Combinaison des pratiques 2A ¹ et 2B	98	187	186
2D - Combinaison de 2A ¹ , 2B et aucun travail de sol printanier	1 030	33	44
3. Réduction de l'usage des herbicides			
3B - Cultures de couverture intercalaires	81	97	0

¹ 2A – Aucun travail de sol automnal

Tableau 5. Superficies admissibles
Par pratique admissible et par année de participation
Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté (MRC) : Jardins-de-Napierville
Municipalité : Saint-Édouard

	2023	2024	2025
	Superficies admissibles	Superficies admissibles	Superficies déclarées
	Hectares	Hectares	Hectares
2. Protection des sols hors saison			
2B - Cultures de couverture hivernale	25	41	0
2C - Combinaison des pratiques 2A ¹ et 2B	527	681	14
2D - Combinaison de 2A ¹ , 2B et aucun travail de sol printanier	0	0	0
3. Réduction de l'usage des herbicides			
3B - Cultures de couverture intercalaires	488	59	0

¹ 2A – Aucun travail de sol automnal

Tableau 6. Superficies admissibles
Par pratique admissible et par année de participation
Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté (MRC) : Jardins-de-Napierville
Municipalité : Saint-Jacques-le-Mineur

	2023	2024	2025
	Superficies admissibles	Superficies admissibles	Superficies déclarées
	Hectares	Hectares	Hectares
2. Protection des sols hors saison			
2B - Cultures de couverture hivernale	75	75	113
2C - Combinaison des pratiques 2A ¹ et 2B	150	10	332
2D - Combinaison de 2A ¹ , 2B et aucun travail de sol printanier	0	0	276
3. Réduction de l'usage des herbicides			
3B - Cultures de couverture intercalaires	23	28	11

¹ 2A – Aucun travail de sol automnal

Tableau 7. Superficies admissibles
Par pratique admissible et par année de participation
Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté (MRC) : Jardins-de-Napierville
Municipalité : Saint-Michel

	2023	2024	2025
	Superficies admissibles	Superficies admissibles	Superficies déclarées
	Hectares	Hectares	Hectares
2. Protection des sols hors saison			
2B - Cultures de couverture hivernale	66	123	35
2C - Combinaison des pratiques 2A ¹ et 2B	183	254	41
2D - Combinaison de 2A ¹ , 2B et aucun travail de sol printanier	0	102	0
3. Réduction de l'usage des herbicides			
3B - Cultures de couverture intercalaires	29	70	28

¹ 2A – Aucun travail de sol automnal

Tableau 8. Superficies admissibles
Par pratique admissible et par année de participation
Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté (MRC) : Jardins-de-Napierville
Municipalité : Saint-Patrice-de-Sherrington

	2023	2024	2025
	Superficies admissibles	Superficies admissibles	Superficies déclarées
	Hectares	Hectares	Hectares
2. Protection des sols hors saison			
2B - Cultures de couverture hivernale	312	227	119
2C - Combinaison des pratiques 2A ¹ et 2B	22	66	206
2D - Combinaison de 2A ¹ , 2B et aucun travail de sol printanier	0	0	0
3. Réduction de l'usage des herbicides			
3B - Cultures de couverture intercalaires	0	0	0

¹ 2A – Aucun travail de sol automnal

Tableau 9. Superficies admissibles
Par pratique admissible et par année de participation
Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté (MRC) : Jardins-de-Napierville
Municipalité : Saint-Rémi

	2023	2024	2025
	Superficies admissibles	Superficies admissibles	Superficies déclarées
	Hectares	Hectares	Hectares
2. Protection des sols hors saison			
2B - Cultures de couverture hivernale	98	177	243
2C - Combinaison des pratiques 2A ¹ et 2B	139	310	0
2D - Combinaison de 2A ¹ , 2B et aucun travail de sol printanier	57	147	0
3. Réduction de l'usage des herbicides			
3B - Cultures de couverture intercalaires	46	38	8

¹ 2A – Aucun travail de sol automnal

Tableau 10. Superficies admissibles
Par pratique admissible et par année de participation
Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté (MRC) : Jardins-de-Napierville
Municipalité : Saint-Clotilde

	2023	2024	2025
	Superficies admissibles	Superficies admissibles	Superficies déclarées
	Hectares	Hectares	Hectares
2. Protection des sols hors saison			
2B - Cultures de couverture hivernale	19	306	332
2C - Combinaison des pratiques 2A ¹ et 2B	0	0	0
2D - Combinaison de 2A ¹ , 2B et aucun travail de sol printanier	0	0	0
3. Réduction de l'usage des herbicides			
3B - Cultures de couverture intercalaires	10	11	71

¹ 2A – Aucun travail de sol automnal